

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par
M. Dumont et M. Herbillon

ARTICLE UNIQUE

I. – À l'alinéa 17, substituer à la première occurrence du mot :

« l' »

les mots :

« tout potentiel ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« et l'alignement de ces États sur la politique étrangère et de sécurité commune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les futurs Etat-membres de l'Union doivent adhérer à nos principes communs en matière de politique étrangère et de sécurité. Si l'Union veut peser sur la scène internationale il est nécessaire qu'elle face preuve d'unité sur ces sujets.